



A la Une Polémique sanitaire autour

RÉGION DE NOZAY. Des éoliennes nocives pour la santé ?

Depuis 2012 et le début des travaux du parc éolien des Quatre seigneurs, à cheval sur les communes de Nozay, Saffré, Abbaretz et Puceul, les éleveurs Didier et Murielle Potiron doivent faire face à ce qu'ils n'hésitent plus à appeler un « scandale sanitaire ».

Tout a commencé en août 2012, avant même que les éoliennes soient sorties de terre. En fait, tout a commencé lorsque la société ABO Wind, développeur de projets éoliens, a entamé les fondations des huit éoliennes du parc des Quatre seigneurs, au carrefour des communes de Nozay, Abbaretz, Saffré et Puceul.

Didier et Murielle Potiron, éleveurs bovins à Puceul et loueurs d'une parcelle de leurs terres pour l'implantation de l'un des mâts, affirment avoir aussitôt rencontré de multiples problèmes au sein de leur troupeau : « On a observé une baisse de la production du lait : en fait, les vaches effectuaient moins de passages au robot de traite. La qualité du lait était en baisse aussi. On a également constaté de gros problèmes de vêlage, chez des animaux stressés : avec des cols non dilatés et des non délivrances (non évacuation du placenta, NDLR) malgré des préparations au vêlage », décrivent-ils.

« On pensait que ça venait de l'alimentation »

Bien loin de se douter, à ce moment-là, que l'origine de ces maux pouvait provenir du parc éolien à peine en construction, ils ont multiplié les analyses sanitaires. « On pensait que cela pouvait venir de l'alimentation, alors on a fait venir un nutritionniste. Ensuite, on a pensé à une maladie inconnue... »

Les résultats d'analyses n'ont cependant jamais rien révélé d'anormal. En juillet 2013, les éoliennes entrent en activité. « La situation s'est aussitôt aggravée : les animaux ne voulaient plus du tout rentrer dans les bâtiments », se souviennent les deux éleveurs.

Le lien de cause à effet commence alors à s'esquisser dans leur esprit. « En août 2013, on a contacté ABO Wind pour signaler le problème. Ils nous ont alors mis en contact avec un géobiologue ».

« Des failles rocheuses et de l'eau »

Cette spécialité scientifique, non reconnue en France, l'est en revanche en Allemagne, où l'exploitation de l'énergie éolienne est aussi plus développée. « La géobiologie est l'étude de l'influence des ondes sur le vivant. Elle prend en compte principalement l'impact des rayonnements ionisants, des champs magnétiques, des champs électriques et des courants. L'ensemble de ces co-facteurs contribue à dégrader notre santé physique et psychique... », peut-on lire sur le site internet de l'École française de géobiologie.

Les géobiologues impuissants

Les développeurs de projets éoliens y font régulièrement appel, semble-t-il, pour comprendre les problèmes rencontrés par les riverains des parcs. « Apparemment, des perturbations se créent systématiquement à chaque installation. Mais ça, on ne nous l'avait pas dit... », déplore Didier et Murielle Potiron.

Huit géobiologues sont intervenus à tour de rôle sur leur propriété, pour tenter de déterminer l'origine du problème et le résoudre. Ils ont tous évoqué la présence de failles dans la roche,

en sous-sol, avec des courants d'eau. Mais les perturbations sont trop fortes pour eux et ils n'arrivent pas à les maîtriser au-delà de deux ou trois jours ».

Selon ces experts, le creusement des fondations des éoliennes aurait, d'emblée, entraîné « une variation importante du débit de l'eau dans ces failles rocheuses, engendrant du même coup des perturbations magnétiques ». La mise en activité des structures a encore renforcé les perturbations, auxquelles s'ajoutent potentiellement aussi des « infrasons » (1) produits par les engins.

« On a des rapports scientifiques réalisés sur notre élevage et qui prouvent ces problèmes », déclare le couple. Des experts du GPSE (2) se sont en effet appuyés sur les données du robot de traite avant et après la création du parc. Les analyses montrent que selon l'intensité de l'activité des éoliennes, le comportement des animaux et leur productivité change notablement. « Quand les éoliennes s'arrêtent de tourner une journée, les animaux sont beaucoup plus calmes », constatent les éleveurs.

« Grande fatigue, nausées et céphalées »

Mais voilà déjà longtemps que ces problèmes ne concernent plus seulement les bovins. Didier et Murielle Potiron affirment en ressentir aussi les effets, eux qui habitent et travaillent sur ce site à longueur d'année. « C'est une sensation de très grande fatigue, qui s'en va dès qu'on s'éloigne ; mais aussi des nausées, des céphalées, et même une sensation de brûlures aux yeux pour Murielle, explique son époux. Tous les tests médicaux ont été faits mais on ne trouve rien ! »

Pour eux, et pour les géobiologues, ces maux sont provoqués par l'accumulation des nuisances induites par les éoliennes. « Les riverains qui travaillent ailleurs ne ressentent pas les mêmes effets. Mais on a le cas d'une riveraine du parc, au Buffais à Nozay, qui connaît de gros problèmes de santé depuis qu'elle est à la retraite et donc présente chez elle toute la journée ». Mais si les analyses tendent à les conforter dans



Murielle et Didier Potiron n'ont cessé de rencontrer des problèmes dans leur élevage, et même au niveau de leur propre santé, depuis la construction des éoliennes.

cette opinion, rien n'est encore prouvé à 100%... « Pour moi, on peut parler d'un scandale sanitaire. Cela fait trois ans que ça dure ; trois ans qu'ils cherchent, sans résultats... C'est de l'incompétence », clame le propriétaire.

4000 € de bail par an

Didier et Murielle Potiron avaient accepté sans hésiter l'implantation d'une éolienne sur leurs terres, en 2006. Autant dire que s'ils pouvaient revenir en arrière et refuser, ils s'empresseraient de le faire : « On parlait peu, dans la région, des parcs éoliens et des nuisances possibles. Nous avons pensé d'abord à l'environnement et aussi à l'avantage financier : nous recevons 4000 € par an car nous sommes propriétaires-exploitants. Nous avons un bail de 18 ans qui peut s'arrêter à tout moment. Il faut savoir

que s'il y a une plainte, les propriétaires seront amenés à expliquer leur choix... »

Cécile Rossin

(1) Des sons que l'humain n'entend pas réellement mais qu'il peut percevoir malgré tout de façon inconsciente, et qui peuvent entraîner une véritable gêne physiologique. Les animaux y sont sensibles aussi.

(2) Groupe permanent pour la sécurité électrique en milieu agricole : une association regroupant des membres de RTE, ERDF, France énergie éolienne ou encore le Syndicat des énergies renouvelables. Il dit faire appel à des « experts indépendants » pour ses différentes recherches. Ses interventions concernaient jusque-là essentiellement les problèmes liés aux lignes haute tension.

Élus locaux et Préfecture suivent ça de près

« Le député Yves Daniel s'est occupé du dossier et a fait des démarches auprès des ministères de l'Environnement, de la Santé et de l'Agriculture. C'est le ministère de l'Environnement qui a lancé le GPSE début 2015 », souligne Didier Potiron, qui met aussi en avant le soutien reçu de la Chambre d'agriculture et le suivi attentif du dossier par la Préfecture de Loire-Atlantique. Le sujet revient par ailleurs régulièrement dans les questions diverses du Conseil communautaire de la Région de Nozay.

« Aujourd'hui, la Dréal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et la Préfecture gèrent le dossier. Un arrêté a été pris pour expertiser les machines les unes après les autres, afin de vérifier s'il n'y a pas de fuites électriques », indique l'éleveur de Puceul. « Cela devrait être fait dans les deux mois. S'ils ne constatent rien d'anormal, ils feront une étude de propagation des infrasons par le sol ».

Contacté par nos soins, Emmanuel Aubry, secrétaire général de la Préfecture de Loire-Atlantique, en charge du suivi de ce dossier, confirme la prochaine expertise des éoliennes du parc des Quatre seigneurs. Il reste par ailleurs très prudent dans son analyse de la situation : « Le

service d'inspection des installations classées de la Dréal a, lors de la livraison du parc, indiqué qu'il était tout à fait aux normes », rappelle-t-il.

Par ailleurs, il souligne que « le GPSE n'a pas mis en évidence clairement de lien de cause à effet entre les éoliennes et les problèmes de santé animale et humaine. J'ai donc repris la procédure classique de la préfecture dans ce genre de cas : j'ai demandé à l'exploitant du parc, KGAL, une expertise sur les désordres électriques. L'expert sera choisi et rémunéré par KGAL, mais il doit présenter toutes les garanties d'indépendance : il devra ainsi être agréé par le service des installations classées ».

Emmanuel Aubry précise que l'expert en question se verra remettre tous les résultats d'études déjà menés jusqu'à présent. Que se passera-t-il si un lien de cause à effet est finalement mis en évidence ? « Une installation classée n'a pas vocation à générer des troubles, que ce soit chez les animaux ou chez les humains. Si un tel lien était effectivement démontré, l'exploitant devrait faire ce qu'il faut pour mettre fin à ces troubles. L'expert pourra proposer les mesures pour y remédier, le cas échéant », explique le secrétaire général.